

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.124

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 20 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 13 septembre 2019

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 13 septembre 2019

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD-DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Yannick PAVON représenté par M. Gérard FILOCHE  
M. Thierry REGISTER représenté par M. Gérard JOUY

**ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS** : Mme Nancy LEFEBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : SYNDICAT MIXTE DU PORT DE ROYAN - BONNE ANSE  
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU CONSEIL PORTUAIRE

**RAPPORTEUR** : M. MARENGO

**VOTE** : 5 abstentions  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Syndicat Mixte portuaire de Royan – Bonne Anse a été créé par arrêté préfectoral n° 17-2332 en date du 23 novembre 2017.

Il assure désormais la compétence, le développement et la gestion des sites portuaires de Royan et de Bonne Anse.

Par délibération n° CS-180607-3, le conseil syndical a décidé de constituer un seul conseil portuaire pour ses deux ports, compétent pour émettre des avis simples sur les affaires des ports.

L'article R5314-22 du Code des Transports définit les sujets soumis à l'avis du Conseil Portuaire. La durée des mandats des membres est de cinq ans.

Conformément à l'article R5314-14 du Code des Transports, la composition de cette instance prévoit un siège pour la commune de Royan au sein de ce conseil portuaire.

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du conseil municipal, pour siéger au conseil portuaire du Syndicat Mixte du port de Royan – Bonne Anse.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### D É S I G N E

- comme membre titulaire et membre suppléant au sein du conseil portuaire du Syndicat Mixte du Port de Royan - Bonne Anse :

- Titulaire : M. Jean-Paul CLECH.
- Suppléant : M. Gérard FILOCHE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 septembre 2019

Certifié Conforme

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

